

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le cinq décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2016

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, PONCET Damien, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle.

Etait absente excusée : PONCET Brigitte

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 7 novembre 2016**

Désignation d'un secrétaire de séance : PONCET Damien

**1/ CCHB – CHARTE DES PRINCIPES GUIDANT LA DEMARCHE DE TRANSFERT DES
COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCHB 2016-56**

Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers municipaux du projet de charte qui fixe le cadre et la méthode pour orienter l'esprit et les actions de la démarche de transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes Haut Bugey. Cette démarche repose sur des valeurs et principes communs, afin de favoriser la réussite du transfert et son acceptation par le plus grand nombre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCEPTE la charte des principes guidant la démarche de transfert des compétences eau et assainissement à la CCHB.

PRECISE que les actions ci-dessous sont en cours de réalisation :

- travaux liés au nouveau zonage d'assainissement,
- raccordement du projet des nouvelles parcelles constructibles, à Sonthonnax NORD,
- séparatif et transfert des réseaux d'assainissement des hameaux de Crépiat et Heyriat,
- raccordement en eau de la station d'épuration de Sonthonnax.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

2/ PROGRAMME DE COUPES DE BOIS EN FORET DES COLLECTIVITES – ONF 2016-57

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupes proposé pour l'année 2017 par l'Office National des Forêts, en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme de coupes de bois pour la campagne 2017,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**3/ MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE CREPIAT ET
HEYRIAT – CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le cabinet SINBIO a rédigé une offre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Crépiat et de Heyriat, pour un montant de 17 150 euros H.T., soit 20 580,00 euros T.T.C.

Cette prestation arrive en complément de la mission de maîtrise d'œuvre en cours, concernant les stations de Sonthonnax et de Heyriat (récupérée par la communauté de communes Haut-Bugey) qui intégrait la

réalisation d'un réseau de transfert permettant l'amenée des eaux jusqu'à la station de Heyriat. L'offre établie par SINBIO a été optimisée en terme de temps passé et intègre par conséquent une mutualisation des réunions de chantier avec la mission de maîtrise d'œuvre contractualisée à ce jour.

Dans la mesure où le cabinet SINBIO a déjà réalisé la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de 2 stations d'épuration, et dans le cadre de cette mission, a réalisé également une étude de diagnostic des réseaux, une étude de faisabilité de la mise en séparatif des réseaux, ainsi que divers relevés topographiques – et a de ce fait, une grande connaissance du territoire, Monsieur le Maire propose d'accepter sa proposition. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SINBIO pour un montant de 17 150 euros H.T., soit 20 580 euros T.T.C.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4/ QUESTION DIVERSES

4-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET :

| DEMANDE | N° DOSSIER | DEMANDEUR | TYPE DE TRAVAUX | DATE DEMANDE | REPONSE COMMUNE |
|---------|------------------|--------------|--|--------------|--------------------------|
| DP | 001 410 16 H0013 | ARBET Maryse | Réfection de la toiture – tuiles ton rouge nuancé | 04/11/2016 | Arrêté de non opposition |
| PD | 001 410 16 H0001 | ARBET Maryse | Suite à un éboulement, démolition d'un petit appentis collé à l'écurie – dossier de régularisation | 04/11/2016 | Permis de démolir |

Elaboration du PLUIH – pour satisfaire aux obligations de concertation, définies et précisées dans la délibération prise par le conseil communautaire le 17 décembre 2015, deux réunions publiques consacrées à la phase diagnostic ont eu lieu en novembre dernier.

De plus, un registre d'observations est mis à la disposition du public au sein de chaque mairie et au siège de la communauté de communes tout a long de la procédure.

SCOT Haut-Bugey – l'enquête publique sur le projet de SCOT Haut-Bugey a lieu du mardi 29 novembre 2016 au mardi 3 janvier 2017. L'arrêté relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont affichés en mairie.

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET

α Un affichage a été fait pour inviter les habitants à décorer les sapins qui seront installés dans les 3 villages pour les fêtes de fin d'année.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

α La fête de fin d'année aura lieu le samedi 10 décembre 2016 à la salle polyvalente. Au programme, spectacle donné par « Les P'tits PLUS », buvette, marché de Noël et plats à emporter.

α COPIL : la prochaine réunion aura lieu le lundi 12 décembre prochain, à 18h30 ; à l'ordre du jour : bilan du 1^{er} trimestre 2016 et projets à venir. Les intervenants, bénévoles, représentants des parents d'élèves, enseignantes, ATSEM, élus, sont invités à cette réunion.

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α Les trous sur les routes sont bouchés

α Encore un matin de travail sera nécessaire pour enlever le bois des parcelles à viabiliser

α Prévoir une journée pour réaliser le chemin d'accès aux pins que la commune va couper ainsi qu'une journée de tractopelle

α Le chemin sous Bief est à dégager.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

α Les travaux de mise en accessibilité des toilettes dans la salle polyvalente sont terminés.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

α Le nettoyage du réservoir de Sonthonnax a été reporté au jeudi 8 décembre 2016.

α Des devis ont été demandés pour le séparatif au futur lotissement au Nord de Sonthonnax ; en attente

α La Lyonnaise des Eaux va déposer un appareil de mesure du débit et de la qualité de l'eau à la sortie de la STEP de Sonthonnax.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

α L'enlèvement de la cabine téléphonique de Heyriat est prévu dans les prochains jours.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

α Il faudra prévoir l'achat de 2 pneus avant pour le tracteur

α Anomalie sur le tracteur : Alarme 37 (relevage ARR) ; voir ce qu'il faut faire.

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

α Le bulletin communal N°5 est presque achevé ; il pourra être distribué d'ici la fin de l'année.

4-2 Décision Modificative N°3 – Budget Principal 2016 - 59

Virements de crédits

| | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------|---------|----------|---------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Personnel non titulaire | 6413 | - 2 017 | | |
| Créances admises en non-valeur | 6541 | - 200 | | |
| Subventions de fonctionnement | 6574 | - 200. | | |
| Indemnités | 6531 | + 400 | | |
| Contributions aux fonds de compensations de charges | 65541 | + 1 200 | | |
| Intérêts réglés à l'échéance | 66111 | + 18 | | |
| Autres charges exceptionnelles | 678 | + 799 | | |

4-3 Décision Modificative N°3 – Budget Eau Assainissement 2016 - 60

Virements de crédits

| | DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------|----------|---------|----------|---------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Créances admises en non-valeur | 6541 | - 624 | | |
| Charges diverses de gestion courante | 658 | + 624. | | |

4-4 Location du gîte G410006

Les Gîtes de France recherchent un hébergement pour 2 ou 3 bûcherons, pour l'année 2017 – dans un premier temps jusqu'à fin juin 2017.

Ils demandent s'il serait possible d'instaurer un tarif mensuel identique pour toute la durée de la location.

Le conseil municipal décide d'accepter de louer le grand gîte pour une longue durée au tarif de 700 euros par mois.

Les Gîtes de France transmettront cette proposition aux bûcherons qui donneront leur réponse ultérieurement.

4-5 Remboursement de frais 2016 - 61

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Patricia SALLE, ATSEM, et Madame Ann-Lyse BARBERO, Adjoint Technique ont acheté des fournitures pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qu'elles animent à l'école communale. Elles ont payé elles-mêmes ces fournitures. Le montant payé par Madame SALLE est de 34.14 euros ; le montant payé par Madame BARBERO est de 15.41 euros.

Le maire propose de rembourser les frais engagés par Mesdames Patricia SALLE et Ann-Lyse BARBERO, pour l'achat de fournitures pour les TAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCORTE le remboursement des frais engagés par Madame Patricia SALLE, pour un montant de 34.14 euros et par Madame Ann-Lyse BARBERO, pour un montant de 15.41 euros.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

4-6 Agrandissement de la salle de réunion de la mairie – demande de subvention 2016 - 62

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de subvention a été formulée pour les travaux d'agrandissement de la salle de réunion de la mairie.

Par courrier en date du 21 octobre 2016, Monsieur le Préfet de l'Ain informait Monsieur le Maire que le projet de bénéficiera pas d'un financement du fonds de Soutien à l'Investissement Local (FNIL), ni de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2016. Toutefois, le dossier sera à nouveau examiné dans le cadre de la DETR pour l'exercice 2017 ; Monsieur le Maire rappelle que le montant définitif des travaux est de 5 035,25 euros H.T.

Il précise que le Conseil Départemental a accordé une subvention d'un montant de 536,00 euros, et que Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénatrice de l'Ain, a accordé une subvention d'un montant de 700 euros, au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de demander un soutien financier dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2017, d'un montant de 2014,00 euros

APPROUVE le plan de financement de l'opération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

4-7 DM N°4 – Budget Principal 2016 - 63

| <u>Virements de crédits</u> | DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|----------|---------|----------|---------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Cotisations de retraite | 6533 | + 36 | | |
| Concours divers | 6281 | + 45 | | |
| Personnel non titulaire | 6413 | - 81 | | |

4-8 Indemnités de fonction des élus municipaux 2016 - 64

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2014, avaient été fixées les indemnités du Maire, et des adjoints ; il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, les maires des communes de moins de 1 000 habitants ne pouvaient plus demander la réduction de leurs indemnités, celles-ci étant fixées automatiquement conformément aux dispositions de l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon le barème suivant :

- communes de moins de 500 habitants : taux de 17% de l'indice 1015. l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat en instaurant l'automatisme de fixation des indemnités de maires.

Or, la loi « Sido », publiée le 9 novembre 2016, est revenue sur cette obligation.

Le Maire demande par conséquent au conseil municipal de lui attribuer un montant indemnitaire au-deçà du taux maximal et de revenir au taux décidé par délibération en date du 10 avril 2014, soit une indemnité, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 15 % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 570,22 euros brut par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCEPTE l'attribution d'une indemnité, pour l'exercice des fonctions du Maire, à raison de 15 % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 570,22 euros brut par mois.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

4-9 DM N°5 – Budget Principal 2016 - 65

| <u>Virements de crédits</u> | DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|----------|---------|----------|---------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Cotisations de retraite | 6533 | + 137 | | |
| Personnel non titulaire | 6413 | - 137 | | |

Séance levée à 22h30